



# CONTACTS

**Bulletin d'Informations Municipales**

**AVRIL MAI JUIN**

**2026**

**Sommaire :**

Page 2 : Le mot du maire

Page 3 : Informations Municipales

Page 5 : Conseil municipal

Page 12 : Vie Locale

Page 14 : Informations Diverses



Photo : S. DE PRÉVILLE

# LE MOT DU MAIRE

Chères Feuilladoises, Chers Feuilladois,

C'est avec une immense émotion et une grande responsabilité que je m'adresse à vous pour la première fois à travers le bulletin municipal.

Je tiens à remercier toutes les électrices et tous les électeurs pour leur attachement à la vie démocratique de notre commune. Vous nous avez accordé votre confiance, et je tiens, au nom de toute l'équipe municipale, à vous en remercier chaleureusement.

Cette élection marque le début d'un nouvel engagement au service de notre commune.

L'équipe qui m'entoure, fortement renouvelée, est à l'image de notre village : diverse, motivée et prête à agir.

Je remercie également l'équipe sortante pour le travail accompli, leur investissement et leur volonté de servir l'intérêt général, sans distinction. J'adresse un message particulier à Michel qui a occupé les fonctions de maire depuis 2008 et a su, grâce à ses qualités humaines et à son investissement, embellir et moderniser notre magnifique village. Je n'oublie pas Arlette qui a également fait partie de notre aventure depuis le début en 2008, merci à toi.

Feuillade est un village riche de son patrimoine, de sa nature et, surtout, de ses habitants. Nous travaillerons avec détermination pour soutenir nos associations, dynamiser notre lien social et entretenir nos infrastructures, tout en gérant avec rigueur les finances de la commune.

C'est ensemble, avec vous, que nous bâtirons l'avenir de notre village. Soyez assurés de notre dévouement total pour continuer de faire de Feuillade une commune où il fait bon vivre, aujourd'hui et demain.

Ensemble, faisons rayonner Feuillade.

Bien fidèlement

Votre Maire



# INFORMATIONS MUNICIPALES

## Infos mairie

Les horaires de la mairie sont : du Lundi au jeudi de 9h à 12h30, et le mercredi après-midi sur rendez-vous en appelant le 05.45.70.21.88.

**Pour des cas d'extrême urgence**, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de Monsieur le maire François Desvaud 06 89 61 10 11, ou auprès de ses adjoints : Pascal Redon : 06 87 20 76 98 ; Bernadette Brunois : 06 31 94 77 33 ; Michel Delage : 06 80 99 78 86.

La secrétaire, Danielle Salvator sera en vacances du 11 au 17 mai. Et L'agent technique, Ludovic Marot le 27 mars et le 29 et 30 Avril.

## Plantation d'un verger communal (suite)

Atelier greffage du 14 mars 2026

Samedi après-midi c'est déroulé un atelier greffage qui a pu être organisé grâce à la CDC La Rochefoucauld-Porte du Périgord qui a financé la plantation du verger, en lien avec le CETEF. L'organisation a été portée par le CPIE Périgord-Limousin, ce qui nous a permis de mobiliser les enfants de l'école de Marthon pour effectuer la plantation, et de proposer un atelier pour apprendre à greffer avec Christophe et Delphine, fournisseurs des porte-greffes et des greffons de différentes variétés (cerisier, pommier, poirier, prunier...) qui sont plantés dans le verger.

Nous avons bénéficié d'un temps clément mais rafraîchit par un vent du nord qui n'est arrêté par aucun obstacle sur cette butte. Christophe et Delphine nous ont tout expliqué sur le greffage, avec des illustrations sur tableau et nous ont montré les différents gestes pour faire une greffe à l'anglaise. Chacun a pu s'entraîner sur des bois prévus à cet effet. Puis les participants ont du choisir parmi quatre variété de pomme (canada gris, Saint-Jean du limousin de Lestre ou Sainte Germaine et belles pommes Limousines) pour réaliser leur greffe, chacun étant reparti avec son petit pommier.



## **Cérémonie du 8 mai et 18 juin**

L'ensemble de la population est cordialement invité à participer à la Commémoration de la fin de la seconde Guerre Mondiale qui se déroulera jeudi 08 mai 2026.

Rassemblement devant le monument aux morts à 11h45.

L'ensemble de la population de la Commune est invité à la Commémoration de l'Appel du 18 Juin 1940 par le Général de Gaulle au micro de la BBC.

Rassemblement au monument aux morts à 18h30.

Un vin d'honneur vous sera offert à la fin de chacune des cérémonies. Venez nombreux.

## **Résultat des élections à Feuillede (source Ministère de l'intérieur)**

La liste **FEUILLADE, UNIE POUR UN AVENIR DURABLE** conduite par François DESVAUD a été élue dès le 1<sup>er</sup> tour.

**Nb de voix** : 110      **% Inscrits** : 50,69      **% Exprimés** : 100      **Nb de sièges** : 11

**Inscrits** : 217

**Abstentions** : 79 (36,41 % des inscrits)      **Votants** : 138 (63,59 % des inscrits)

**Blancs** : 6 (2,76 % des inscrits / 4,35 % des votants)

**Nuls** : 22 (10,14 % des inscrits / 15,94 % des votants)

**Exprimés** : 110 (50,69 % des inscrits / 79,71 % des votants)

## **Ouverture de certaines commissions aux administrés**

Suite aux élections municipales, les conseillers ont choisis dans quelles commissions ils souhaitaient s'investir, cela va des affaires scolaires, au syndicat d'eau en passant par les calamités agricoles. A la demande de certains administrés et de certains élus, nous pensons qu'il serait intéressant d'ouvrir certaines commissions aux administrés intéressés. Le but est que chacun puisse participer en partageant leurs idées, leurs connaissances, sachant que les décisions seront ensuite prises en conseil municipal, voir parfois en conseil communautaire. Les commissions concernées sont : la commission « Coulée d'oc, voie verte » (il s'agit ici de suivre un projet qui concerne l'aménagement autour de la voie et initié par une demande de label : « Petits Villages de demain », où tous les villages autour de la voie se sont mis en commun pour bénéficier de conseils et de financement), la commission Culture-Sport et loisir-Tourisme (ici il y a de la place pour développer des projets) et commission Verger (il ne vous a pas échappé que pendant le dernier mandat beaucoup d'arbres fruitiers ont été plantés sur la commune, il serait pertinent que des administrés s'investissent afin de faire vivre ce patrimoine commun).

Si vous êtes intéressé merci de vous faire connaître auprès d'un membre de la rédaction.

## Vos nouveaux élu(e)s

### Équipe municipale 2026 - 2033



**Pascal REDON**  
1<sup>er</sup> adjoint  
Communications et  
Relation avec les habitants



**Bernadette BRUNOIS**  
2<sup>ème</sup> adjointe  
Solidarité, Cadre de vie  
et Associations



**François DESVAUD**  
Maire et représentant à la CDC



**Michel DELAGE**  
3<sup>ème</sup> adjoint  
Urbanisme, Patrimoine  
et Voirie



**Jérôme CHARRIERE**  
Conseiller municipal délégué  
Administration



**Denis BERNARD**  
Conseiller municipal



**Sabine DE PRÉVILLE**  
Conseillère municipale



**Vanessa BOULÉTREAU**  
Conseillère municipale



**Sébastien BAUD**  
Conseiller municipal



**Sophie MULLER**  
Conseillère municipale



**Amélie LEFEUVRE**  
Conseillère municipale



**Justine TARDY**  
Conseillère municipale suppléante

## Procès verbal

Le lundi 08 décembre 2025 à 19 heures 45, l'assemblée, régulièrement convoquée le 25 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel DELAGE.

Secrétaire de la séance : François DESVAUD

**Présents** : Monsieur Michel DELAGE, Monsieur Daniel DECHANDON, Madame Arlette MOULIGNER, Monsieur François DESVAUD, Monsieur Julien BERSARS, Madame Christiane RAPAUD, Madame Corinne BOURBON, Madame Bernadette BRUNOIS, Madame Danielle CIBIEL-MARIN, Madame Sophie MULLER, Monsieur Yves CROUSET

**Représentés** :

**Absents et excusés** :

### Délibérations du conseil :

#### Attribution de chèques cadeaux aux agents (N° 2025\_5\_8)

##### Exposé :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'attribution de chèques cadeaux, afin de marquer la reconnaissance de l'engagement des agents de la commune, qui assument les missions essentielles de service public.

Une commande de 500,00€ maximum, pour l'année, de chèques Cadhoc sera passée auprès de l'organisme et distribuée lors de la réception.

Vu la définition la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et notamment son article 88-1,

Vu les règlements URSSAF en la matière,

Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

##### Résolution :

Après en avoir débattu, à l'unanimité de ses membres présents le conseil municipal :

- **Approuve** l'attribution de chèques cadeaux aux agents selon les modalités définies par la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Délibération : adoptée

#### Contrat de bail commercial entre la commune de Feuillade et Madame DE-VAUX Céline : LOREE DU PERIGORD (N° 2025\_5\_7)

##### Exposé :

Monsieur le Maire expose :

La mise en location de ce local contribuera également à la dynamique économique et à l'animation du bourg. Le bar / restaurant, déjà bien ancrée sur le territoire et bénéficiant d'une clientèle fidèle, garanti l'installation d'un

commerce stable et cohérent avec les ambitions économiques et environnementales de la commune.  
 Le bail commercial proposé sera d'une durée initiale de 9 ans, assortie d'une clause de tacite reconduction à l'issue de cette période, conformément aux dispositions légales en vigueur.  
 Le projet de bail, détaillant l'ensemble des conditions, est annexé à la présente délibération.  
 La mise aux normes de l'assainissement de l'établissement sera effectuée ainsi que le changement des huisseries.

**Résolution :**

Après en avoir débattu, à l'unanimité de ses membres présents le conseil municipal :

- **Approuve** le projet de bail commercial annexé à la présente délibération,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Délibération : adoptée

**Demande de subvention au titre de la DETR 2026 tranche 1 (changement des huisseries) (N° 2025\_5\_9)**

**Exposé :**

La commune de Feuillade désire changer les huisseries du bar restaurant acquis en 2024 grâce à une DETR. Ceci afin de permettre l'amélioration de l'efficacité énergétique de ce bâtiment.  
 Actuellement les baies vitrées et les fenêtres sont en bois avec un simple vitrage, après avoir fait passer une caméra thermique de nuit, nous nous sommes aperçus de la déperdition de la chaleur.  
 Il devient important d'améliorer les conditions, nous vous prions de bien vouloir étudier notre demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) chapitre 4. F.  
 Par la suite, en 2027, tranche 2, amélioration énergétique pour une isolation thermique en mur de façade.

**Résolution :**

Après en avoir débattu, à l'unanimité de ses membres présents le conseil municipal :

- **Approuve** la demande de subvention au titre de la DETR
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Délibération : adoptée

**Délibération relative aux autorisations exceptionnelles d'absence (N° 2025\_5\_5)**

**Exposé :**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents publics territoriaux.

Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération.

Le Maire propose qu'à compter du 8 décembre 2025 de retenir les autorisations d'absences telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'évènement	Durées proposées
<b>Liées à des événements familiaux</b>	
<b>Mariage ou PACS :</b>	
- de l'agent	
- d'un enfant de l'agent ou du conjoint	
- d'un ascendant, frère, soeur, beau-frère, belle-	

soeur, neveu, nièce, petit-fils, petite-fille, oncle, tante de l'agent ou du conjoint	
<b>Décès, obsèques ou maladie très grave :</b>	
- du conjoint (concubin pacsé)	
- d'un enfant de l'agent ou du conjoint	
- du père, de la mère de l'agent ou du conjoint	
- des autres ascendants de l'agent ou du conjoint	
- du gendre, de la belle-fille de l'agent ou du conjoint	
- d'un frère, d'une soeur	
- d'un oncle, d'une tante, d'un petit-fils, d'une petite-fille, d'un neveu, d'une nièce, d'un beau-frère, d'une belle-soeur, de l'agent ou du conjoint	
<b>Autorisation spéciale d'absence</b>	
Enfant malade d'un agent territorial	5 jours par an
<b>Liées à des événements de la vie courante et des motifs civiques</b>	
- Concours et examens en rapport avec l'administration locale	
- Don du sang	
- Déménagement du fonctionnaire	
- Représentant de parents d'élèves aux conseils d'école, d'administration, de classe et commissions permanentes des lycées et collèges Commission spéciale pour l'organisation des élections aux conseils d'école	

**Résolution :**

Après en avoir débattu, à l'unanimité de ses membres présents le conseil municipal :

- **Décide**, d'autorisation une absence pour enfant malade sur présentation d'un justificatif
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à signer tout document.

Délibération : adoptée

**Décision Modificative 3 : section de fonctionnement - budget principal (N° 2025\_5\_2)**

**Exposé :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative en section de fonctionnement au budget principal afin de réajuster les crédits de régularisation de la dette. Pour ce faire, il propose la Décision Modificative.

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Dépenses réelles		Recettes réelles	
023	-25 000,00€		
<b>64116</b>	25 000,00€		
<b>042 – opération d'ordre liée à 040 RI</b>		<b>042 – opération d'ordre liée à 040 DI</b>	

041 – opération d’ordre liée à RF 043		043 – opération d’ordre liée à DF 043	
<b>Total fonctionnement</b>	0,00		0,00
<b>Dépenses d’investissement</b>		<b>Recettes d’investissement</b>	
<b>Dépenses réelles</b>		<b>Recettes réelles</b>	
2315 opération 121	-25 000,00	021	-25 000,00€
<b>040 – opération d’ordre liée à 042 RF</b>		<b>040 – opération d’ordre liée à 042 DF</b>	
<b>041 – opération d’ordre liée à RI 041</b>		<b>041 – opération d’ordre liée à DI 041</b>	
<b>Total investissement</b>	-25 000,00€		-25 000,00

### Résolution :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité de ses membres présents

- **Adopte** la Décision Modificative n°2 présentée ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à cette opération.

Délibération : adoptée

### Classement de parcelles en voie communale pour l'intégration dans le tableau de voirie et de chemin rural (N° 2025\_5\_6)

#### Exposé :

Monsieur le Maire propose de procéder au classement dans la voirie communale des Impasse du Sabotier et l’Impasse du Maréchal Ferrand, une fois que l’acte d’achat sera signé, le vendredi 19 décembre 2025 en reprenant les numéros de parcelles concernées, soit :

#### **Impasse du Maréchal Ferrand :**

- B902 pour 171m<sup>2</sup> pour une valeur de  $0,40 \times 171m^2 = 68,4€$  appartement à Madame Michelle TOUTIN
- B907 pour 69m<sup>2</sup> pour une valeur de  $0,40 \times 69m^2 = 27,60€$  appartement à l’indivision CHAMBARD et CRIFAR
- B909 pour 1m<sup>2</sup> pour une valeur de  $0,40 \times 1m^2 = 0,40€$  appartement à l’indivision CHAMBARD et CRIFAR
- B905 pour 8m<sup>2</sup> pour une valeur de  $0,40 \times 8m^2 = 3,20€$  appartement à Monsieur Dylan BRIGAUD
- B894 pour 2m<sup>2</sup> pour une valeur de  $0,40 \times 2m^2 = 0,80€$  appartement à Monsieur Dylan BRIGAUD
- B896 pour 1m<sup>2</sup> pour une valeur de  $0,40 \times 1m^2 = 0,40€$  appartement à Monsieur Dylan BRIGAUD
- B903 pour 1m<sup>2</sup> pour une valeur de  $0,40 \times 1m^2 = 0,40€$  appartement à Madame Michelle TOUTIN
- B908 pour 1m<sup>2</sup> pour une valeur de  $0,40 \times 1m^2 = 0,40€$  appartenant à l’indivision C HAMBARD et CRIFAR

#### **Impasse du Sabotier :**

- B900 pour 34m<sup>2</sup> pour une valeur de  $0,40 \times 34m^2 = 13,60€$  appartement à Madame Michelle TOUTIN
- B892 pour 6m<sup>2</sup> pour une valeur de  $0,40 \times 6m^2 = 2,40€$  appartement à Madame Michelle TOUTIN

- B898 pour 32m<sup>2</sup> pour une valeur de 0,40 X 32m<sup>2</sup> = 12.80€ appartenant à l'indivision CHANGEUR

Il a donc lieu de procéder à la mise à jour du tableau de voirie.

Conformément à l'article L. 141-3 du code de la voirie, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

L'enquête publique et les actes notariés seront à la charge de l'acheteur. Le montant de la vente est fixé à 1,00€ le m<sup>2</sup>.

#### Résolution :

Après en avoir débattu, à l'unanimité de ses membres présents le conseil municipal :

- **De classer** dans le domaine public les impasses
- **Valider** les modifications apportées au tableau de voirie
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Délibération : adoptée

#### Utilisation de la salle des fêtes pour des cours de yoga (N° 2025\_5\_4)

##### Exposé :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la reconduction des conventions entre la commune de Feuillade et Madame Carole LEVY, professeur de yoga.

##### Résolution :

Après en avoir débattu, à l'unanimité de ses membres présents le conseil municipal :

- **Décide**, de reconduire les conventions pour la saison 2025/2026
- **Maintien** le tarif de 150,00€ pour l'année
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à toutes les écritures comptables

Délibération : adoptée

#### Tarif assainissement 2026 (N° 2025\_5\_3)

##### Exposé :

M. le Maire rappelle au conseil municipal que c'est la SAUR qui assure la facturation du service assainissement sous marché de prestation de service depuis le 1er janvier 2013.

Le tarif appliqué actuellement est de :

- 120,00€ par raccordement maison
- 2,20€ par M3 d'eau consommée.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour la revalorisation ou pas le montant de la redevance de l'assainissement pour 2026.

##### Résolution :

Après en avoir débattu, à l'unanimité de ses membres présents le conseil municipal :

- **Décide**, de ne pas augmenter la redevance assainissement pour 2026,
- **Maintien** le tarif comme suit :
  - 120,00€ par logement

- 2,20€ par m3 d'eau consommée
- **Charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision à la SAUR et de transmettre la présente délibération au représentant de l'Etat pour contrôle de légalité.

Délibération : adoptée

### Délibération subvention voyages scolaires (N° 2025\_5\_1)

#### Exposé :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les maires du Sud proposent que chaque commune octroie la même somme pour le financement des voyages scolaires :  
- 20€ par jour et maximum 160€ et 1/5 maximum du reste à charge des parents.

Il sera demandé aux établissements scolaires de fournir aux communes :

- La présentation du projet,
- Le bilan financier du projet et reste à charge pour les parents,
- La liste des élèves concernés par la commune.

#### Résolution :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents

- **Donne** la même aide que les communes voisines pour le financement des voyages scolaires
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à toutes les écritures comptables

Délibération : adoptée

## **Compte rendu du conseil municipal du jeudi 12 mars 2026**

#### Présents :

M. Michel DELAGE, Mme Danielle CIBIEL-MARIN, M. Yves CROUSET, M. Julien BERSARS, Mme Christiane RAPAUD, Mme Corinne BERNARD, M. François DESVAUD, Mme Bernadette BRUNOIS, Pouvoirs :

M. DECHANDON Daniel pouvoir à Mme BRUNOIS Bernadette Mme MULLER  
Sophie à Mme CIBIEL-MARIN Danielle

Secrétaire de séance : M. DESVAUD François

#### Délibérations :

- Approbation du compte financier unique (CFU) Budget assainissement Adopté à l'unité.
- Approbation du compte financier unique (CFU) Budget principal Adopter à l'unanimité
- Avis du conseil municipal sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal du périmètre ex Seuil-Charente-Périgord

Avis favorable avec annotation sur feuille en annexe

➤ Délibération de la motion Mercosur suivante « *Notre commune défend un commerce loyal et cohérent. En l'état, l'accord UE-Mercosur fait peser des risques sur nos filières agricoles et nos territoires sans garanties suffisantes. Nous demandons des règles équitables, des contrôles effectifs et des*

sauvegardes rapides. Ce vote n'est pas un refus du commerce, mais une exigence de justice et de cohérence. » Adoptée à l'unanimité

➤ Vote du tarif de l'eau et de l'assainissement 2026 Adopté à l'unanimité

➤ Ouverture d'un crédit pour payer des factures au chapitre 21 avant le vote du budget Adopté à l'unanimité

## VIE LOCALE



**Le comité des fêtes de Feuilleade et l'association « Nos mains sur l'horizon » proposent :**

Le **samedi 13 juin**, une sortie en bus au village de Martel (Lot)  
Découverte de la vallée du Quercy en train à vapeur.

**RDV au parking de la gare de la Rochefoucauld à 7h30**

Apportez votre pique-nique !

20€ / par personne qui comprend l'aller/retour en bus et la balade en train à vapeur. *Ce tarif réduit a été rendu possible par la prise en charge d'une partie du prix par les deux associations.*

**Réservation** au 06.31.94.77.33 Bernadette BRUNOIS ou 06.98.06.25.98 Cathy DECHANDON

# LE SILVERADO



CINEMA ASSOCIATIF D'ART ET ESSAI

CINEMA LE SILVERADO - 10 RUE DES ECOLES, 16380 MARTHON / (ACCES PMR)

NORMAL : 5,5€ / REDUIT (*demandeurs d'emploi, étudiants, -16 ans*) : 4,5€ / CINEFAMILLE : 3€ / SÉANCES DU MERCREDI : 4€

Carte 5 entrées : 22,5€ soit 4,5€ la place / Carte 10 entrées 45€ + 1 entrée gratuite soit 4,1€ la place



**COLLECTES DE SANG 2026**  
Salle des fêtes de Montbron

Judi 05 mars 2026  
Lundi 18 mai 2026  
Lundi 20 juillet 2026  
Lundi 21 septembre 2026  
Judi 03 décembre 2026

**De 16h30 à 19h30**

Le Don de sang, un geste qui sauve des vies ! Merci

 Don du sang Montbron





05.45.37.33.33

**CHARENTE**  
LE DÉPARTEMENT




**Balayer le local**



**Bénévole, même 1 seule fois, ÇA COMPTE !**

**LES ACTIONS BÉNÉVOLES DU JOUR !**

**Envie de vous engager près de chez vous ?  
Devenez bénévole à la MJC !**

Vous souhaitez rencontrer de nouvelles personnes et donner du sens à votre temps libre ?  
★ On a besoin de vous pour faire vivre notre structure locale ouverte à tous. ★

Être bénévole à la MJC, c'est :

- Participer à une aventure collective, dans un esprit de partage et de convivialité
- Contribuer au bon fonctionnement d'une structure locale essentielle à la vie du territoire
- Mettre à profit vos compétences (organisation, communication, animation, bricolage, idées...) et en découvrir de nouvelles
- Échanger, apprendre et transmettre, chacun à son rythme

Un engagement souple et adapté à vos disponibilités : quelques heures, ponctuellement ou plus régulièrement, selon vos envies.  
Que vous ayez beaucoup de temps ou un peu, chaque aide compte.

Rejoignez-nous et participez activement à la vie de la MJC !

**CONTACT 06 10 09 74 77**

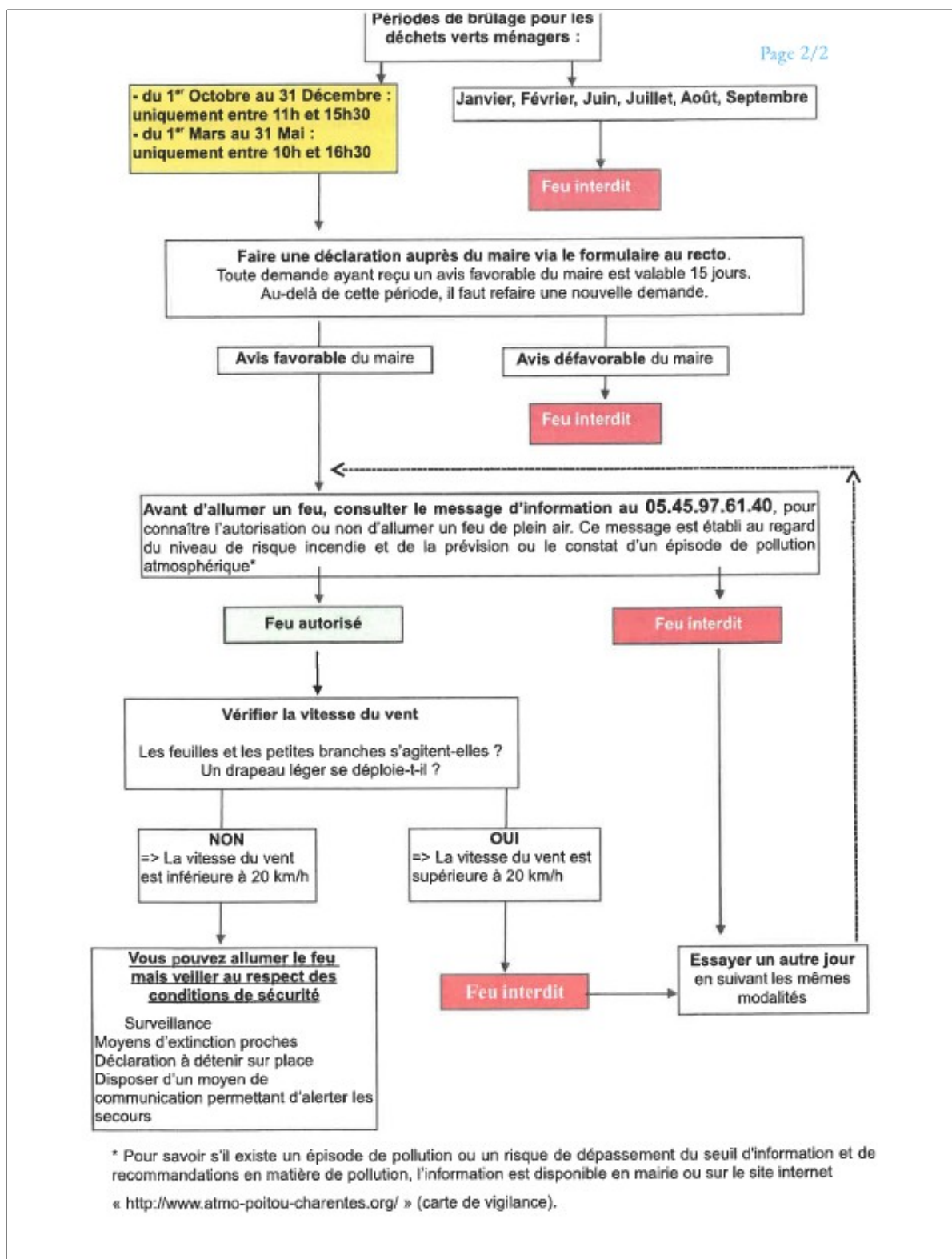
Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de la Charente



# INFORMATIONS DIVERSES

## Information sur le brûlage

Désormais pour faire des feux dans votre jardin, il vous faudra vous rendre en Mairie 5 jours avant afin de remplir une déclaration préalable, signé du maire elle sera valable 15 jours. Et suivre les instructions sous la case Feu autorisé.



# calitem CALENDRIER DES COLLECTES

- reports dûs aux jours fériés inclus (décalage au lendemain)

Feuillade

Toute la Commune

■ Ordures ménagères ● Recyclables

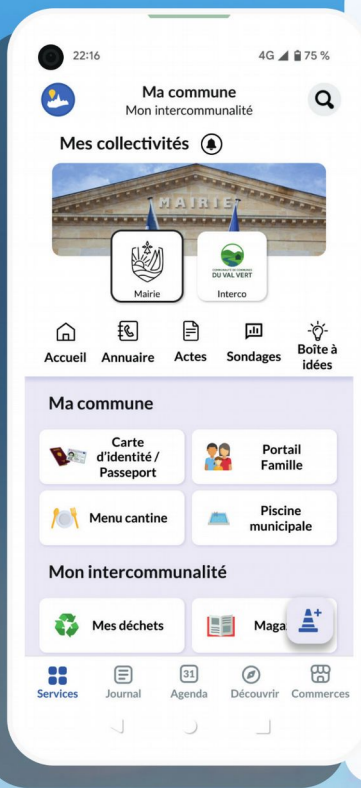
	JANV.	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANV. 27
J1 FÉRIE	D1	D1	D1	M1	V1 FÉRIE	L1	M1	S1	M1	J1	D1	M1	V1 FÉRIE
V2	L2	L2 06	L2	J2	S2	M2	J2	D2	M2	V2	L2	M2	S2
S3	M3	M3	M3	V3	D3	M3	V3	L3	J3	S3	M3	J3	D3
D4	M4	M4	M4	S4	L4	M4	S4	M4	V4	D4	M4	V4	L4
L5	J5	J5	J5	D5	L4 19	V5	D5	M5	S5	L5	J5	S5	M5
M6	V6	V6	V6	L6 FÉRIE 15	M6	S6	L6	J6	D6	M6	V6	D6	M6
M7	S7	S7	S7	M7	J7	D7	M7	V7	L7	J7 37	S7	L7	J7 50
J8	D8	D8	D8	M8	V8 FÉRIE	L8	M8	S8	M8	J8	D8	M8	V8
V9	L9	L9 07	L9	J9	S9	M9	J9	D9	M9	V9	L9	M9	S9
S10	M10	M10	M10	V10	D10	M10	V10	L10	J10	S10	M10	J10	D10
D11	M11	M11	M11	S11	L11	J11	S11	M11	V11	D11	M11 FÉRIE	V11	L11
L12	J12	J12	J12	D12	M12	V12	D12	M12	S12	L12	J12	S12	M12
M13	V13	V13	V13	L13	M13	S13	L13	J13	D13	M13	V13	D13	M13
M14	S14	S14	S14	M14	J14 FÉRIE	D14	M14 FÉRIE	V14	L14	J14 38	S14	L14	J14
J15	D15	D15	D15	V15	S15	M15	M15	S15	M15	J15	D15	M15	V15
V16	L16	L16 08	L16	J16	S16	M16	J16	D16	M16	V16	L16	M16	S16
S17	M17	M17	M17	V17	D17	M17	V17	L17	J17	S17	M17	J17	D17
D18	M18	M18	M18	S18	L18	J18	S18	M18	V18	D18	M18	V18	L18
L19	J19	J19	J19	D19	M19	V19	D19	M19	S19	L19	J19	S19	M19
M20	V20	V20	V20	L20	M20	S20	L20	J20	D20	M20	V20	D20	M20
M21	S21	S21	S21	M21	J21	D21	M21	V21	L21	J21 39	S21	L21	J21
J22	D22	D22	D22	V22	S22	M22	M22	S22	M22	V22	L22	M22	V22
V23	L23	L23 09	L23	J23	S23	M23	J23	D23	M23	V23	L23	M23	S23
S24	M24	M24	M24	V24	D24	M24	V24	L24	J24	S24	M24	J24	D24
D25	M25	M25	M25	S25	L25 FÉRIE 22	J25	S25	M25	V25	D25	M25	V25 FÉRIE	L25
L26	J26	J26	J26	D26	M26	V26	D26	M26	S26	L26	J26	S26	M26
M27	V27	V27	V27	L27	M27	S27	L27	J27	D27	M27	V27	D27	M27
M28	S28	S28	S28	M28	J28	D28	M28	V28	L28	J28 40	S28	L28	J28
J29	D29	D29	D29	V29	S29	M29	M29	S29	M29	V29	L29	M29	V29
V30	L30	L30	L30	J30	S30	M30	J30	D30	M30	V30	L30	M30	S30
S31	M31	M31	M31	V31	D31	M31	V31	L31	J31	S31	M31	J31	D31

Retrouvez toutes les informations et les événements de votre commune sur l'application mobile INTRA-MUROS ou sur le site Internet <https://www.intramuros.org/feuillade>




# IntraMuros


L'application mobile des collectivités



- Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone

 Play Store (Android)  Apple Store (iPhone)


- Tapez «IntraMuros» dans la barre de recherche et téléchargez l'application

 IntraMuros

- Recherchez et sélectionnez votre commune
- Activez les notifications qui vous intéressent
- Recevez les notifications sur votre smartphone et découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours

*Téléchargement gratuit*

DISPONIBLE SUR  Google Play  Disponible sur App Store  DISPONIBLE SUR AppGallery



*Ne pas jeter sur la voie publique*

**Responsable de publication :** François Desvaud

**Rédaction et mise en page :** Bernadette Brunois, Pascal Redon, Sabine De Préville, Sophie Muller.

**Dépôt légal :** 16/09/831. Imprimé par nos soins en 160 exemplaires. Ne pas jeter sur la voie publique